



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 JANVIER 2016

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce onzième jour de janvier, de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
			Conseiller (3)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Réjean	Richard	Conseiller (6)
ABSENTE :	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte. Monsieur René Martineau, Maire, transmet ces souhaits de bonne année pour 2016 à tous.

16-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

16-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

16-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2015 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION



16-01-004

DEMANDE D'APPUI FINANCIER 2015-2016, L'ACCUEIL D'AMOS

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse, et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une somme de cent (100 \$) dollars à l'Accueil d'Amos à titre de contribution financière.

ADOPTÉE

16-01-005

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU QUAD – MRC D'ABITIBI

ATTENDU QUE le Club Quad d'Amos Région désire développer un sentier Quad 4 saisons sur le territoire de la MRC d'Abitibi, afin de relier les autres MRC;

ATTENDU QUE le Comité Quad demande à la municipalité de La Motte de se positionner sur les secteurs pour lesquels la municipalité autorise le passage Quad sur son territoire;

ATTENDU QUE le Club Quad d'Amos Région demande à la Municipalité de La Motte de négocier avec les propriétaires privés;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte n'autorise pas le passage du sentier Quad sur l'Esplanade St-Mathieu/Berry;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte n'autorise pas une cohabitation du sentier Quad avec les véhicules automobiles sur les chemins municipaux en toute saison;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte ne désire pas prendre en charge la consultation avec les citoyens concernés et que le Club quad demeure responsable de la consultation;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d'informer le Comité du Quad

QUE la municipalité de La Motte favoriserait le passage du sentier Quad sous la ligne de transport électrique à haute tension (servitude existante) d'Hydro-Québec, qui traverse le territoire, du nord vers le sud et d'informer la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana de notre position dans ce dossier.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que la prochaine rencontre aura lieu le mercredi 13 janvier prochain.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de décembre 2015 et début janvier 2016.

VOIRIE

16-01-006

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;



ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

PROTECTION INCENDIE

16-01-007

INSPECTION DU CAMION TRANSPORTEUR D'EAU USAGÉ

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte est intéressée de faire l'acquisition d'un camion transporteur d'eau usagé servant à la protection incendie;

ATTENDU QUE l'équipement est situé à l'extérieur de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte désire faire réaliser une inspection mécanique de l'équipement;



ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte désire s'assurer de la conformité de l'équipement avec le devis technique utilisé lors de l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu que les dépenses reliées à ces inspections, par des personnes compétentes, soient autorisées jusqu'à concurrence de trois mille dollars (3000 \$).

ADOPTÉE

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Le conseil prend acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

AFFAIRES NOUVELLES

PATINOIRE

Monsieur Marcel Bourassa demande l'état d'avancement dans le projet d'acquisition de but de hockey pour la patinoire par la commission scolaire Harricana – École Tétéreault

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de décembre 2015.

16-01-008

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois de décembre 2015 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de trente-cinq mille sept cent trente dollars et quatre-vingts sous. (30 730.80 \$)

ADMQ	790.69 \$
Agence Sylvie Racine	402.41 \$
Atelier KGM inc.	470.86 \$
Bell Mobilité	211.49 \$
Bois Turcotte	11.55 \$
Bourassa, Marcel	56.00 \$
Boutique du bureau Gyva	14.26 \$
Chambre de commerce et d'industrie centre Abitibi	222.82 \$
CRSBP	3 625.92 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	75.00 \$
Desjardins sécurité financière	1 593.09 \$
Dicom	454.33 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	4 526.63 \$
Entreprises Roland Doyon	70.00 \$
Envirobi	560.39 \$
Ferme lait Cyr	124.16 \$
Gabriel Gourde	90.00 \$
Hydro-Québec	1 784.81 \$
Imprimerie Bigot	362.17 \$
Larouche bureautique	517.68 \$
Location Amos	-59.17 \$
M & M Nord-Ouest	70.00 \$
Master Card BNC	98.88 \$
Ministre du Revenu	6 407.00 \$



Papeterie Commerciale	105.00 \$
Pharmacie Jean Coutu	135.80 \$
Postes Canada	28.25 \$
Receveur général du Canada	2 527.88 \$
Réusitech	28.70 \$
Rôle de paie	8 891.15 \$
Sanimos	820.92 \$
Télébec	238.16 \$
Télédistribution Amos	91.83 \$
Traction Amos	206.79 \$
Wolters Kluwer	175.35 \$

Total : 35 730.80 \$

ADOPTÉE

16-01-009

POLITIQUE SALARIALE 2015

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard, et unanimement résolu, d'adopter la politique salariale avec une indexation au coût de la vie du salaire de base de 1 % tel que proposé pour l'année 2016 et que son entrée en vigueur soit le 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 206 RELATIF AUX TAXES DE SERVICES

Le conseiller, madame Mariette Savard, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement # 206 relatif aux taxes de services.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

16-01-010

MISE À NIVEAU ANTIDOTE

IL EST PROPOSÉ, par Madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard, et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de la mise à niveau du correcteur Antidote au coût de cinquante-neuf dollars (59 \$).

ADOPTÉE

16-01-011

AUTORISATION D'ACHAT D'AMEUBLEMENT POUR LE BUREAU MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard, et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de mobilier pour le bureau de l'agente de développement et de la directrice générale auprès de la Papeterie Commercial d'Amos selon la soumission 400606. Et que le paiement sera pris au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

16-01-012

AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR PAIEMENT DES COMPTES AVANT APPROBATION POUR L'ANNÉE 2016

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale à payer avant l'approbation des comptes les items suivants :

- Télébec (téléphone)
- Bell mobilité (pagette et cellulaire)
- Contrat d'entretien ménager



- Contribution aux assurances collectives (cotisations des employés et de l'employeur)
- Contribution aux REER (cotisations des employés et de l'employeur)
- Frais de déplacement hebdomadaires
- Hydro-Québec
- Immatriculation des véhicules (SAAQ)
- Petite caisse
- Remises aux gouvernements (cotisations des employés et de l'employeur)
- Rémunération
- Énergies Sonic RN S.E.C.
- Ville d'Amos (enfouissement au L.E.T.)
- Carte de crédit

ADOPTÉE

16-01-013

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMOS POUR 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte s'engage à assumer sa juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêt de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du plan québécois des infrastructures.

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ, par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'approuver le budget de l'Office municipal d'Habitation d'Amos pour l'année 2016.

ADOPTÉE

16-01-014

ATTRIBUTION DES CHAMPS DE RESPONSABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE pour favoriser une meilleure gestion des affaires de cette municipalité, il y a lieu de répartir certaines responsabilités entre les membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la définition de chaque responsabilité est décrite dans le livre des politiques municipales;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard, que l'attribution des responsabilités pour l'année 2016 soit comme suit :

CHAMPS DE RESPONSABILITÉS	ATTRIBUTION
Entretien des chemins d'Été — d'Hiver	Marcel Masse et Mariette Savard
Travaux de voirie	Réjean Richard et Marcel Masse
Ressources naturelles et Environnement	Jocelyne Wheelhouse
Journal et Bibliothèque	Réjean Richard
Administration	René Martineau
Relation de travail	René Martineau
Infrastructures et Loisirs	Marcel Bourassa
Développement municipal	René Martineau
Sécurité civile	Marcel Masse
Sûreté du Québec	Mariette Savard

ADOPTÉE



16-01-015

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR DE COMPTE

IL EST PROPOSÉ, PAR monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, de nommer monsieur Marcel Bourassa pour examiner et surveiller la liste de l'approbation des comptes.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

16-01-016

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21 h 15.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

16-01-004
16-01-009

16-01-007
16-01-010

16-01-008
16-01-011

Signer ce douzième jour de janvier
de l'an deux mille seize